ARTICLE / LE GRAND ANGLE

Conseil municipal d'Annecy : ce qu'il faut retenir des décisions du 12 octobre 2026

Hébergement d'urgence, encadrement des loyers, avenir des commerces du centre-ville, nouvelles infrastructures cyclables et accessibilité : le conseil municipal d'Annecy du lundi 12 octobre 2026 a abordé plusieurs dossiers qui concernent directement le quotidien des habitants. Retour sur les principales décisions adoptées, mais aussi sur un vote qui révèle des divergences politiques autour du logement.

Par Ludovic CLAVAUD | 25 octobre 2026



Photo : Mick7402 / Wikimedia Commons — CC BY-SA 3.0

Réunis le lundi 12 octobre 2026 à Cap Périaz, sous la présidence du maire Antoine Armand, les élus du conseil municipal d'Annecy ont examiné plusieurs dossiers touchant à la solidarité, à l'aménagement du territoire, au commerce, à la culture et au fonctionnement des services publics.

Parmi les décisions figurent notamment le renforcement de l'hébergement d'urgence pour l'hiver, la poursuite d'un projet de voie verte entre Seynod et Balmont, la recherche d'un nouveau commerçant rue du Pâquier et le soutien à différentes associations.

Mais cette séance a également été marquée par le rejet d'un vœu concernant l'encadrement des loyers, dans une ville où l'accès au logement demeure un enjeu majeur.

Hébergement d'urgence : un abri de nuit porté à 50 places

C'est l'une des décisions sociales importantes de cette séance.

Pour l'hiver 2026-2027, la Ville d'Annecy a décidé de reconduire et de renforcer son dispositif municipal d'abri de nuit, mis en place avec le Centre communal d'action sociale (CCAS), la Croix-Rouge française et l'Ordre de Malte France.

Lors de l'hiver précédent, le dispositif avait été installé à la salle Barral, à Seynod, avec une capacité de 20 places. Il avait accueilli en moyenne 15 personnes par nuit pendant ses périodes d'ouverture. Selon la délibération municipale, l'abri avait affiché complet lors des cinq dernières nuits de fonctionnement, accueillant notamment cinq enfants.

Cette année, le dispositif change d'échelle.

L'ancienne école située au 13 rue des Pommaries, à Annecy-le-Vieux, accueillera jusqu'à 50 personnes, avec des lits de camp, des sacs de couchage et des couvertures.

L'accueil sera assuré de 18 h 30 à 9 heures le lendemain matin, avec une collation et une présence humaine organisée avec les associations partenaires.

L'ouverture ne sera toutefois pas permanente : elle sera déclenchée lorsque la température ressentie atteindra –5 °C à 21 heures, ou en cas de chutes de neige tenant au sol.

La municipalité justifie ce renforcement par les besoins d'hébergement constatés sur le territoire. Le document présenté aux élus évoque 80 alertes quotidiennes sans solution de mise à l'abri, recensées par le Service intégré d'accueil et d'orientation de Haute-Savoie.

Cette augmentation de capacité constitue donc une réponse supplémentaire, même si le dispositif reste limité aux épisodes météorologiques définis par la convention.

En parallèle, la Ville a également approuvé la mise à disposition de l'État d'une maison située au 7 rue des Contamines, à Annecy-le-Vieux, pour accueillir temporairement des personnes accompagnées d'animaux pendant la période hivernale, du 1er novembre 2026 au 31 mars 2027.

Rue du Pâquier : la Ville veut préserver la diversité commerciale

Autre dossier significatif : l'avenir d'un local commercial situé au 5 rue du Pâquier, dans le centre d'Annecy.

En mai 2026, la municipalité avait exercé son droit de préemption sur un droit au bail commercial, pour un montant global de 170 000 euros.

Le local, d'environ 56 m², était précédemment exploité comme galerie d'art. Le projet de reprise prévoyait l'installation d'une activité de vente de yaourts glacés, smoothies, crêpes et boissons sans alcool.

La Ville avait estimé que cette nouvelle activité renforcerait la concentration des commerces de restauration et de vente à emporter dans cette rue.

Selon les éléments présentés au conseil municipal, ces activités représentent déjà près d'un tiers des commerces du secteur.

Les élus ont donc approuvé un cahier des charges permettant de rechercher un nouveau repreneur, avec un prix de rétrocession proposé de 170 000 euros.

L'objectif affiché est de favoriser une activité commerciale ou artisanale complémentaire à l'offre existante.

Cette décision pose une question plus large pour le centre-ville d'Annecy : comment préserver la diversité des commerces dans des rues particulièrement attractives, où les activités touristiques et de restauration occupent une place importante ?

Le futur commerçant n'est pas encore désigné. Une procédure de candidature doit permettre de sélectionner le repreneur, avec l'accord du bailleur et une nouvelle approbation municipale.

Via 5 Lacs : 4,4 kilomètres supplémentaires de voie verte

Le conseil municipal a également validé une convention concernant le projet cyclable Via 5 Lacs, porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cet itinéraire vise à relier les lacs de Paladru, d'Aiguebelette, du Bourget, d'Annecy et le Léman.

Sur le territoire annécien, le projet concerne notamment un tronçon d'environ 4,4 kilomètres entre Seynod et Balmont, le long de la RD 1201.

L'aménagement doit relier le giratoire de la Mouette au secteur du giratoire desservant la sortie 15.1 de l'autoroute A41, à Seynod-sud.

Le coût prévisionnel de cette section atteint 2,9 millions d'euros hors taxes, soit 3,48 millions d'euros TTC.

Le Département de la Haute-Savoie assure la maîtrise d'ouvrage, avec une participation régionale prévue à hauteur de 50 % du montant hors taxes. Une demande de financement européen est également envisagée.

À l'issue des travaux, la partie de l'ouvrage située sur le territoire communal sera mise à disposition de la Ville d'Annecy, qui assumera les responsabilités d'entretien prévues par la convention.

Le conseil municipal a approuvé cette convention à l'unanimité.

Cette étape administrative ne signifie pas que la voie verte est déjà réalisée, mais elle permet de préciser les responsabilités et les modalités de financement de l'opération.

Encadrement des loyers : un vœu rejeté par une large majorité

C'est le vote politique le plus contrasté parmi les délibérations examinées.

Le groupe Vivre Annecy avait déposé un vœu demandant au Gouvernement et aux parlementaires de pérenniser le dispositif national d'encadrement des loyers au-delà de sa période expérimentale.

Le texte défendait également la nécessité de développer des logements accessibles et de renforcer la régulation du marché immobilier.

Présenté par Sarah Klilib, ce vœu a été rejeté par 54 voix contre, 12 voix pour et 2 abstentions.

Le résultat illustre une divergence politique sur

la position que la commune devrait défendre concernant la régulation des loyers.

Il convient cependant de distinguer deux choses : le conseil municipal s'est prononcé sur un vœu politique, et non sur une délibération mettant en place ou supprimant directement l'encadrement des loyers à Annecy.

Le rejet ne constitue donc pas, à lui seul, une décision modifiant les loyers applicables aux logements annéciens.

Il intervient néanmoins dans un contexte où les difficultés d'accès au logement alimentent régulièrement le débat public local.

Accessibilité : la Ville présente son bilan 2025

Les élus ont également pris acte du rapport annuel 2025 de la Commission communale d'accessibilité.

Ce document retrace les actions engagées par la Ville pour améliorer la prise en compte du handicap dans les services publics, les déplacements, la culture et la vie quotidienne.

Parmi les initiatives recensées figurent la création d'un collectif d'experts d'usage, des actions de sensibilisation dans les écoles, le déploiement du label S3A destiné à faciliter l'accueil des personnes présentant des difficultés de compréhension, ainsi que l'utilisation de la plateforme Acceo pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Le rapport évoque également la plage inclusive des Marquisats et la poursuite des démarches de mise en accessibilité des bâtiments municipaux, de la voirie et des espaces publics.

Le conseil municipal n'a pas voté un nouveau programme global de travaux à cette occasion : il a pris acte du rapport annuel, qui constitue un bilan des actions réalisées en 2025.

La question reste désormais celle de la traduction concrète de ces engagements dans les déplacements et les usages quotidiens des personnes concernées.

Insertion professionnelle : 39 000 euros pour accompagner les bénéficiaires du RSA

La Ville d'Annecy poursuit également son engagement dans l'insertion par l'activité économique.

Le conseil municipal a approuvé une convention de financement avec le Département de la Haute-Savoie, prévoyant une subvention de 39 000 euros pour l'année 2026.

Ce financement concerne l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA intégrés à l'Atelier et Chantier d'Insertion communal.

Les salariés concernés peuvent intervenir dans plusieurs secteurs d'activité : petite enfance, bâtiment, voirie, espaces verts ou restauration collective.

La commune s'engage notamment à réserver au moins 40 % de ses effectifs en insertion à des bénéficiaires du RSA, avec un objectif de 17 personnes accompagnées en 2026.

Culture et associations : plusieurs soutiens municipaux

Plusieurs décisions concernent également le tissu associatif et culturel annécien.

La Ville a attribué une subvention de 500 euros à l'association Les Romances du Lac pour l'organisation de la première édition de son salon du livre consacré à la romance, prévu les 24 et 25 octobre 2026, à la salle Le Météore.

Le budget global annoncé pour cet événement s'élève à 9 000 euros. L'association avait sollicité une aide municipale de 1 500 euros.

Par ailleurs, le conseil municipal a approuvé 13 150 euros de subventions répartis entre six projets d'action internationale, notamment des initiatives scolaires, culturelles et solidaires concernant le Canada, le Sénégal, le Bénin, l'Italie et l'Espagne.

Enfin, l'association Échanges Sahel bénéficie d'une mise à disposition gratuite de locaux à Annecy-le-Vieux, du 16 au 27 octobre 2026, pour organiser un stage de découverte du bronze à la cire perdue.

Santé et accompagnement : des locaux municipaux mis à disposition

La municipalité a également approuvé la poursuite de plusieurs dispositifs d'accompagnement.

À Cran-Gevrier, les locaux situés au 5 avenue de la République continueront d'être mis gratuitement à disposition du Centre hospitalier Annecy Genevois pour le fonctionnement de la Maison des adolescents.

Cette structure propose notamment un accueil confidentiel, sans rendez-vous, destiné aux jeunes et à leurs familles.

Dans le même secteur, au 3 place de l'Étale, des locaux du Lieu d'écoute, de conseil et d'orientation seront partagés avec cinq associations intervenant notamment dans l'accompagnement des familles, du handicap, des troubles de l'attention et des troubles du

neurodéveloppement.

Ces mises à disposition doivent permettre de renforcer les possibilités d'accueil et d'accompagnement sur le territoire.

Restauration collective : une année supplémentaire pour préparer l'avenir

Le conseil municipal a aussi approuvé la prolongation jusqu'au 31 décembre 2027 de la convention de service commun de restauration collective associant la Ville, le Grand Annecy et le Centre intercommunal d'action sociale.

Cette prolongation doit permettre aux partenaires de poursuivre leurs analyses sur le coût de revient des repas, le financement des investissements et l'organisation future du service.

Le périmètre du service commun est également ajusté pour tenir compte du retrait de l'activité de fourniture de repas destinés au portage à domicile.

Des décisions votées, mais plusieurs dossiers encore à suivre

Cette séance du 12 octobre 2026 illustre la diversité des sujets traités par un conseil municipal.

Certaines décisions auront des effets relativement immédiats, comme le renforcement de l'abri de nuit dès la prochaine période hivernale ou la mise à disposition de locaux pour des associations.

D'autres ouvrent de nouvelles étapes administratives : recherche d'un commerçant rue du Pâquier, préparation des aménagements de la Via 5 Lacs ou réflexion sur l'organisation future de la restauration collective.

Enfin, le rejet du vœu sur l'encadrement des loyers rappelle que les débats municipaux ne se limitent pas à la gestion quotidienne des équipements et des services. Ils expriment aussi des choix politiques et des désaccords sur l'avenir du territoire.

Pour les habitants d'Annecy, l'enjeu sera désormais de suivre la mise en œuvre effective de ces décisions, au-delà des votes du conseil municipal.

Sources

Ville d'Annecy — Extraits du registre des délibérations du conseil municipal du 12 octobre 2026, publiés le 16 octobre 2026.

Délibérations D.CN.2026-316 à D.CN.2026-331, notamment celles relatives à l'abri de nuit, à l'hébergement hivernal, au droit au bail rue du Pâquier, à la Via 5 Lacs, à l'accessibilité et au vœu sur l'encadrement des loyers.

Lire en ligne :
https://legrandangle.media/article/conseil-municipal-d-annecy-ce-qu-il-faut-retenir-des-decisions-du-12-octobre-2026